

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

<u>Nombre de membres :</u>	Afférents au Conseil Municipal : 15	Date de la convocation : 14 Mai 2021
	En exercice : 15	Date d'affichage : 14 Mai 2021
	Qui ont pris part à la délibération : 14	

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un Mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Patrick MARTY, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL et Françoise VIAROUGE

Excusé : Guillaume Poujol, Thomas Lamotte (procuration à Sébastien Cayssials)

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 Avril 2021

DELIBERATIONS

1- Vente parcelle D135 à Lagarrigue Haute-Mme Coudert Muriel - DE 20210521 001

Cette délibération annule la DE-20200309_008 du 09 mars 2020

Suite à la demande de Madame Coudert Muriel domiciliée à Lagarrigue Haute, d'acquérir **en son nom propre** la parcelle D 135 jouxtant la parcelle bâtie D 134 lui appartenant.

Considérant que :

- Le Conseil Municipal lors de la séance du 13 août 2016 avait décidé de vendre cette même parcelle à Madame COUDERT et à son mari Monsieur Frédéric Olivier (délibération DE-20160803_01).
- Ce terrain appartient au domaine privé de la commune et qu'il est actuellement en friche.
- Le Conseil Municipal est habilité à vendre le domaine privé de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- De vendre à Madame Coudert Muriel la parcelle D 135 d'une surface de 520 m² (cf plan joint à la délibération) ;
- De fixer le prix de vente à 0,50€ le m² ;
- Que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

2- Demande de subvention auprès de l'état, du département – démolition d'une bâtisse insalubre - DE 20210521 002

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a décidé d'acquérir la maison de Madame Mercier Christel située sur la parcelle cadastrale (section B n°119) lors de la réunion du 04 décembre 2020 (délibération n° DE_20201204_002). Cette acquisition permettra après démolition de cette bâtisse insalubre, la création d'un espace public et l'élargissement de la voie menant au cimetière. Cet aménagement prend appui sur une étude globale d'aménagement du village en cours de rédaction par le CAUE de l'Aveyron en partenariat avec les services du département.

L'acte d'achat ayant eu lieu le vendredi 30 Avril 2021, une première phase de démolition de la bâtisse et de ravalement de façade de la maison mitoyenne peut avoir lieu avant la création d'un espace public sur cette zone.

Ces travaux de démolition et de ravalement dont l'estimation s'élève à 34 279,18 €. HT pourraient être réalisés dans le dernier trimestre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide:

- d'approuver le projet d'aménagement et sécurisation de cet espace public pour un montant de 34 279,18 €, ces travaux pourraient débuter lors du dernier trimestre 2021;
- de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme d'intérêt communal ;
- de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux ;
- de définir le plan de financement suivant :

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant des travaux HT	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil départemental	Sollicitée	34 279,18 €	25%	8569,79 €
DETR	Sollicitée		25%	8569,79 €
Autofinancement			50%	17 139,60 €

- de préciser que les dépenses sont inscrites au budget 2021 de la commune de Roussennac;
- de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de ce programme.

3- Convention portant adhésion au service retraites du centre de gestion de l'Aveyron – DE- 20210521-003

Vu l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 Février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L161.17 du code de la Sécurité Sociale,

Monsieur le Maire de Roussennac expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion de l'Aveyron

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion de l'Aveyron telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Roussennac et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de l'Aveyron,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

4- Participation S.I.E.D.A - Alimentation en électricité: lotissement Le Baranquet (x 10 lots) à Las Pouchios B 208 994 997 - DE 20210521 004

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Electricité du Département de l'Aveyron qui précise que sur les travaux d'amenée de courant pour le lotissement communal du Baranquet à Las Pouchios sont évalués à 13298,40 Euros H.T.

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement demeurent à la charge de la Mairie.

Il appartient au Conseil de s'engager, par délibération, à verser cette somme au Trésor Public.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 3989,52 Euros correspondant à la fraction du financement du projet.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion et maîtrise d'œuvre, dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Réseau d'électrification de Laumière :

Le SIEDA prévoit de changer les câbles électriques sur Laumière sur l'année 2022. Par la même occasion, il propose d'enfourer les lignes moyennant une participation financière à hauteur de 20 % du montant des travaux à la charge de la commune. Le conseil valide le fait de faire estimer le coût du chantier de façon à réfléchir à cette opportunité.

❖ Convention Territoriale Généralisée (CTG) :

La communauté de Communes en partenariat avec la CAF réalise une CTG (Convention Territoriale Généralisée). Il s'agit d'étudier les perspectives d'avenir et d'affiner les choix politiques dans le domaine du social pour les 5 années à venir (petite enfance/ enfance/adolescence/famille /sénior). Des comités de pilotages se tiendront aux dates suivantes (10/06 – 20/07 – 14/09) en présence d'élus et responsables d'associations.

❖ Désignation d'un « référent ambroisie » et d'un « référent moustique tigre » :

Marie-Laure Camboulas est désignée « référente ambroisie » (plante envahissante) et Sébastien Cayssials est nommé « référent moustique-tigre ».

❖ Renforcement réseau d'eau potable lotissement du Baranquet :

La canalisation d'eau existante étant insuffisamment dimensionnée pour ce projet, le syndicat des eaux doit se brancher sur une canalisation plus en amont et réaliser une nouvelle adduction. Le SMAEP de Montbazens a estimé le coût de cette opération à 28 101.52 euros. La commune doit supporter les 12/19 ème de cette somme, soit 17 748.33 euros HT. (12 étant le nombre de projets d'habitations et 19 le nombre total d'habitations alimentées (existantes et futures). Il est prévu que le coût de cette opération n'entre pas dans le budget lotissement car elle permettra de desservir d'autres terrains que le futur lotissement. Une délibération sera prise pour accepter cette opération.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

❖ Aménagement cœur de village :

Monsieur le Maire a pris contact avec plusieurs propriétaires de maisons fermées dont certaines montrent des signes d'insalubrité.

- Maison Bessette (à l'entrée de Roussennac, côté Montbazens) : ces derniers étudient un projet de réhabilitation. Un point devra être fait en fin d'été.
- Maison Homel : M Delugeau devrait acheter la maison afin de la démolir. Le perron de cette dernière étant sur le domaine public de la commune, il conviendra de classer cette zone dans le domaine privé afin que l'opération puisse se réaliser. M le Maire propose de faire un geste envers M Delugeau en prenant à la charge de la commune les frais de géomètre pour délimiter cette zone.
- Maison Couffin : Le propriétaire a été contacté pour connaître le futur de cette bâtisse. Il n'exclut pas de la vendre à la commune. La bâtisse et ses annexes vont donc être expertisées. Par la suite, le conseil se positionnera sur l'opportunité de l'acquérir pour un éventuel projet de réhabilitation en logements ou locaux professionnels.

Le CAUE va rendre un schéma directeur d'aménagement général sur l'ensemble du village. Par la suite, un bureau d'étude devra être choisi. L'entreprise 1 pour 100 paysages a déjà établi une estimation du coût d'étude du projet de faisabilité : 20 274 euros auquel il se doit d'ajouter le relevé topographique pour un montant de 12 000 euros.

❖ Chemins ruraux

Des devis vont être réalisés afin d'estimer le coût global des travaux sur les chemins ruraux dans le cadre de l'opération 2021.

❖ Accords de subventions :

Plusieurs accords de subventions ont été attribués à la commune de Roussennac

- Opération mise aux normes du stade : FFF : 2200 euros, Région : 1200 euros. Le montant accordé par le département n'est pas encore connu.
- Aménagement espace piétonnier et escalier lotissement de la Sole : Département 1699 euros , DETR et Région subventionneront, nous ne connaissons pas les montants attribués.
- Moulin de Lagarrigue Travaux sur la toiture: Département 275 euros

❖ **Aire de jeux et parc du tennis**

Un devis a été demandé à Yannick Costes afin de connaître un coût estimatif afin de fermer le parc au niveau du terrain de tennis. Celui-ci s'élève à 2631,60euros TTC. Un projet plus global sera étudié en 2022 (fermeture + jeux) ainsi qu'une recherche de financements possibles.

❖ **Projet Educatif Territorial**

Un projet éducatif territorial a été rédigé pour les années 2021/2024. Ce dernier permet de réfléchir à une politique éducative de la commune. Le COPIL se réunira le 22 juin. A cette occasion, il sera proposé la mise en place d'un conseil municipal d'enfants.

❖ **Achat garage Eche :**

Le conseil municipal réfléchit à l'opportunité d'acheter le garage Eche à proximité de la salle des fêtes. Joël Froment doit estimer le coût de revient d'un garage neuf avant de faire une proposition d'achat.

❖ **PLUI :**

Des remarques ont été apportées sur la dernière version des cartes qui a été présentée au conseil municipal de Roussennac. Le prochain bureau technique aura lieu le 22 juin afin d'entériner le zonage et le règlement. L'enquête publique devrait avoir lieu à l'automne pour une mise en place au 01/01/2022.

❖ **Projet « J'essaime ma planète » :**

L'entreprise Allo Frelon nous propose d'adhérer au projet « j'essaime ma planète », il s'agit de la mise en place d'une ruche sur notre commune afin d'étudier la vie des abeilles dans différents environnements (analyses pour détecter d'éventuels polluants). Le conseil répond favorablement à cette demande, la ruche sera implantée au moulin de Lagarrigue.

❖ **Local poubelle lotissement de la Borde :**

Afin de diminuer les nuisances pour les riverains, le local poubelle sera déplacé au niveau du bassin de rétention d'eau. Il permettra également de subvenir aux besoins des futures constructions de terrain de M Rigobert.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 21 Mai 2021

❖ Emploi d'agent de service

Monsieur Delsol Guillaume en remplacement de Monsieur Constans fait remonter au conseil municipal son besoin d'avoir une augmentation d'heures. Il est décidé de lui proposer un contrat de 32 heures à la place des heures actuelles. Le projet de l'adressage vient justifier cette augmentation.

Délibérations
1- Vente parcelle D135 à Lagarrigue Haute-Mme Coudert Muriel - DE_20210521_001
2- Demande de subvention auprès de l'état, du département – démolition d'une bâtisse insalubre - DE_20210521_002
3- Convention portant adhésion au service retraites du centre de gestion de l'Aveyron – DE- 20210521-003
4- Participation S.I.E.D.A - Alimentation en électricité: lotissement Le Baranquet (x 10 lots) à Las Pouchios B 208 994 997 - DE_20210521_004

Sébastien CAYSSIALS